



Programme de formation
– BLOC 3 –
Créer, gérer et développer
son activité bien-être

Sommaire

Objectifs, compétences et aptitudes.....	2
Public concerné et prérequis	2
Qualification des intervenants	2
Moyens pédagogiques	2
Moyens techniques à disposition.....	2
Durée et effectifs	3
Déroulement.....	3
Modalités d'évaluation des acquis	3
Sanction visée.....	3
Matériel nécessaire	3
Délais administratif.....	4
Délais d'accès	4
Accessibilité aux personnes à mobilité réduite	4
Accessibilité aux personnes en situation précaire	4
Accessibilité aux personnes en réinsertion ou en recherche d'emploi	4
Taux de réussite.....	4
Taux de satisfaction	4
Tarifs.....	4
Débouchés.....	4

Dernière mise à jour : 25/02/25

Objectifs, compétences et aptitudes

Ce bloc de formation s'adresse aux professionnels en massages de bien-être en devenir ou déjà installés et ayant suivi le parcours de « Massopraticien Bien-Être ». Il consiste en l'acquisition des connaissances relatives à la création, à la gestion et au développement de son activité de bien-être. Il permet également de valider le titre de « Massopraticien Bien-Être ».

Ce bloc de formation ne contient qu'un seul module et l'examen final, le reste étant du travail personnel afin d'obtenir le titre :

- MODULE 3.1 - Créer, gérer et développer une activité de bien-être

Les compétences et aptitudes visées sont les suivantes :

- Connaître les différents statuts juridiques, régimes sociaux et fiscaux pour faire le meilleur choix de création ;
- Acquérir les notions de gestion administrative et comptable de base pour gérer sa structure ;
- Établir un budget prévisionnel ;
- Maîtriser les bases d'une étude de marché ;
- Établir une offre tarifaire cohérente et compétitive ;
- Définir et mettre en place une politique qualité ;
- Développer et promouvoir sa structure et les prestations qu'elle propose.

Public concerné et prérequis

- Aucun prérequis aussi bien en termes d'expérience, de compétences que de diplômes / certificats / titres. En revanche, pour l'obtention du titre de « Massopraticien Bien-Être », la validation des BLOCS 1 et 2 est obligatoire.
- Accessible à toute personne majeure et ne présentant pas de contre-indication médicale le jour de la formation.

Qualification des intervenants

Yoann FONTE est massothérapeute énergéticien et sonothérapeute. Son approche est essentiellement psychocorporelle. Voilà pourquoi il est également praticien en psychothérapie, sexothérapie analytique et thérapie de couple. En parallèle, il est auteur de plusieurs ouvrages de développement personnel et spirituel.

Moyens pédagogiques

- Pratique des entretiens sous la forme de « jeux de rôles » avec les autres stagiaires, ou le formateur ;
- Pratique des massages en binôme avec un autre stagiaire, ou sur un modèle si nécessaire ;
- Méthode d'enseignement active et participative.

Moyens techniques à disposition

- Livret de formation papier comportant textes, photos et schémas nécessaires à la bonne compréhension de l'enseignement ;

- Planches et schémas anatomique et des méridiens énergétiques à disposition ;
- Tableau blanc, feutres, tables et chaises ;
- Tables de massage ;
- Chaises de massage.

Durée et effectifs

3 jours non consécutifs, soit un total de 21 heures. Effectif de 2 stagiaires minimum et de 6 au maximum par session.

Le module 3.1 peut se dérouler en session individuelle, la durée de celui-ci est alors ramenée à une journée (7 heures). Dans ce cas, la durée totale du bloc est ramenée à 2 jours non consécutifs, soit un total de 14 heures.

Déroulement

- MODULE 3.1 - Créer, gérer et développer une activité de bien-être (2 jours, 14h)
- Projet professionnel (environ 20h de travail personnel)
- Mini-mémoire d'activité (environ 20h de travail personnel)
- EXAMEN FINAL (1 jour, 7h) : mise en situation pour valider l'ensemble des compétences des blocs 1 à 3

Déroulement type d'une journée : accueil des stagiaires, révision de la veille le cas échéant, alternance entre enseignements théoriques et pratiques, réponses aux questions en temps réel, bilan de fin de journée.

Le module 3.1 peut se dérouler en session individuelle, la durée de celui-ci est alors ramenée à une journée (7 heures).

Modalités d'évaluation des acquis

- Évaluation théorique écrite en fin de module. Notation sur 20 points. 12 points au minimum pour valider l'aspect théorique du module ;
- Réalisation et remise d'un projet professionnel ;
- Réalisation et remise d'un mini-mémoire d'activité ;
- Examen final comprenant une présentation orale du mini-mémoire d'activité et une restitution pratique des enseignements des BLOCS 1 et 2.

Sanction visée

- Attestation et certificat de réalisation remis en fin de module ;
- Remise du titre de « Massopraticien Bien-Être » après l'examen final.

Matériel nécessaire

- Bloc note, crayons, stylos, surligneurs ;
- Tenue souple et confortable, chaussons ou chaussettes épaisses ;
- Maillot de bain (deux pièces impérativement pour les femmes) ou sous-vêtements salissables ;
- Drap housse, fouta ou grande serviette (80 x 190cm minimum) pour protéger la table ;

- Grande serviette (80 x 190cm minimum) ou fouta pour se couvrir ;
- Serviette moyenne (40 x 80cm minimum) pour le jeu de serviette poitrine ;
- Protège-tête ou une petite serviette (30 x 50cm minimum) ;
- Serviette essuie-main ;
- Flacon d'huile végétale neutre (amande douce, noyau d'abricot, pépins de raisin...),

Délais administratif

- Dès le règlement et la signature du contrat pour les financements personnels ;
- 30 jours minimum pour un financement par un organisme (OPCO, Pôle Emploi...).
-

Délais d'accès

- Jusqu'à 12 mois (voir planning) pour une formation collective dans nos locaux (inter-entreprise) ;
- De 1 à 3 mois pour une formation individuelle ou collective au sein de vos locaux (intra-entreprise) ;
- De 1 à 3 mois pour une formation individuelle au sein de nos locaux (inter-entreprise).

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite

Possibilités étudiées au cas par cas selon le handicap. L'AGEFIPH et la RHF (Ressource Handicap Formation) sont les partenaires référents handicap.

Accessibilité aux personnes en situation précaire

Le CCAS de Mouans-Sartoux est notre référent concernant les personnes en situation précaire.

Accessibilité aux personnes en réinsertion ou en recherche d'emploi

Pôle Emploi est notre partenaire référent pour les personnes en recherche d'emploi ou en réinsertion.

Taux de réussite

À définir.

Taux de satisfaction

À définir.

Tarifs

- 790 euros nets (exempt de TVA) pour un financement par un organisme ;
- 630 euros nets (exempt de TVA) pour un financement personnel.

Débouchés

- Emploi salarié ou freelance dans un centre de bien-être, un spa, un centre esthétique...,
- Création d'un centre de bien-être proposant des prestations performantes et novatrices,

Programme de formation – BLOC 3

- 5 / 5 -

- Ouverture d'un cabinet en libéral,
- Prestations à domicile,
- Intervention en institution, en association....,
- Prestations en salle de sport, hôtellerie, camping, yacht...

